



MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX

PRÉSENTÉ AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

EN REGARD AU PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX

DÉCEMBRE 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
HISTORIQUE DU PROJET.....	4
IMPACTS ÉCONOMIQUES.....	5
IMPACT SUR LE PAYSAGE.....	6
ACCEPTABILITÉ DU PROJET.....	7
CONCLUSION	8
ANNEXE 1	9
ANNEXE 2	10

INTRODUCTION

C'est suite à l'annonce du second appel d'offres d'Hydro-Québec, pour l'octroi de contrats totalisant 2 000 mégawatts d'énergie éolienne, que la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax a pris connaissance de son potentiel éolien. De par sa situation géographique, soit entre les deux centres urbains d'importance au Québec, Montréal et Québec, sa faible densité de population ainsi que pour la proximité des lignes de transport d'énergie, la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax possède des avantages certains pour l'implantation d'un parc éolien. C'est à partir de 2005 que la municipalité a commencé à percevoir le vent comme une ressource qui pouvait être exploitée. À l'époque, plusieurs compagnies étaient venues rencontrer le conseil municipal en raison des nombreux avantages que notre région représentait. La municipalité a une population de 625 habitants et elle fait partie de la MRC de L'Érable.

C'est au nom du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax que je vous présente ce mémoire qui représente l'opinion de la majorité des membres du conseil municipal.

Dans ce mémoire, nous traiterons de toute la démarche entreprise par la municipalité depuis les débuts du projet ainsi que des impacts que ce dernier aura sur notre communauté. C'est pourquoi, nous tenons à remercier la commission pour son écoute envers nos préoccupations et celles de notre communauté.

HISTORIQUE DU PROJET

Le projet de parc éolien sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax, a débuté en avril 2005, alors qu'un représentant de la compagnie Éolelectric est venu informer le conseil municipal que l'entreprise allait mesurer le potentiel éolien et qu'il allait faire de la prospection pour connaître l'intérêt des propriétaires des terrains ciblés à participer à une possible installation d'une ou plusieurs éoliennes sur leur terrain en leur faisant signer un contrat d'octroi d'option.

Immédiatement en juin 2005, le conseil a prévenu la MRC des activités de l'entreprise Éolelectric et lui a demandé d'intervenir directement dans le dossier puisque la municipalité n'avait pas les ressources nécessaires pour voir à la coordination du projet. De plus, par souci de transparence et afin d'être plus éclairé sur le projet, un comité de citoyens fût formé et un membre du conseil municipal a été nommé sur ce comité qui avait comme mandat de recueillir de l'information sur les précédents projets éoliens et la transmettre à la population.

C'est dans notre municipalité, en septembre 2005, que s'est tenue la première soirée d'information sur le dossier éolien, organisée conjointement par la MRC de L'Érable et le comité de citoyens. En tout, c'est près d'une centaine de personnes qui assistèrent à cette rencontre.

En mai 2006, une nouvelle rencontre d'information a eu lieu à Plessisville, mais cette fois-ci elle fût organisée par l'U.P.A. et la MRC de L'Érable.

Suite aux soirées d'information et aux commentaires reçus pendant la période qui s'était écoulée depuis le début du projet, nous en sommes venus à l'évidence que la majorité de la population était favorable au projet éolien dans la MRC de L'Érable et que les municipalités concernées devaient agir avec vigilance afin de négocier les meilleures retombées possibles pour la population.

C'est à partir de ce moment que le conseil municipal s'est positionné en faveur du projet, en adoptant le règlement de contrôle intérimaire régissant l'implantation d'éoliennes sur son territoire. Depuis ce temps, le conseil municipal a toujours conservé la même position compte tenu du fait qu'il s'agit d'une énergie verte, renouvelable et durable.

Tout au long du processus, elle continua d'informer la population locale par le biais de son journal local « Le PaySage » (22 parutions) et lors des réunions mensuelles du conseil municipal.

IMPACTS ÉCONOMIQUES

Le projet de parc éolien de L'Érable représente un investissement de plus de 420 millions de dollars. Lors de la période de construction s'échelonnant sur une période de dix-huit (18) mois, des firmes d'arpentage, des entrepreneurs en déboisement, des compagnies d'excavation, des entrepreneurs électriciens, de béton, en construction de bâtiment seront sollicités pour soumissionner ou sous-contracter les travaux de construction du parc éolien. Ce sera le plus gros projet de construction jamais réalisé dans notre municipalité. Ce n'est sûrement pas négligeable.

Lors de la phase d'exploitation, prévue pour une durée de vingt (20) ans, vingt-cinq (25) emplois permanents seront à combler pour assurer le bon fonctionnement ainsi que la maintenance du parc. Ces futurs employés deviendront-ils nos futurs résidents ? Ce sera à nous d'y voir.

Pour ce qui est des redevances, des cinquante (50) éoliennes qui seront implantées sur le territoire de la MRC de L'Érable, au moins seize (16) seront érigées dans la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax. Ces seize (16) éoliennes amèneront un revenu annuel d'environ 200 000 \$ aux propriétaires de Ste-Sophie-d'Halifax et plus de 50 000 \$ par année en compensations diverses à la municipalité. À noter que ces revenus et compensations seront indexés annuellement et versés sur une période de vingt (20) ans ce qui représente au moins cinq millions de dollars (5 000 000 \$) en retombées directes, seulement pour notre municipalité.

Aucune industrie ne peut apporter autant de retombées économiques pour notre région. C'est pourquoi il s'agit d'une opportunité unique pour le développement de notre communauté.

IMPACT SUR LE PAYSAGE

Ste-Sophie-d'Halifax a été fondée il y a 151 ans. Depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui les gens ont toujours trouvé notre paysage magnifique malgré plusieurs transformations au fil des ans.

Au début ce fût le défrichement pour l'implantation des familles, ensuite plusieurs années plus tard la construction des routes pour relier la campagne à la ville et encore quelques années plus tard l'arrivée de l'électricité avec ces milliers de poteaux et ces lignes le long des routes. Par la suite, il y a eu l'agrandissement des terres agricoles pour la culture de différentes céréales et l'apparition de tours de télécommunication.

Toutes ces modifications à notre paysage au fil des années, ont causé beaucoup de dérangements et de contestations de la part de certains citoyens, car ces changements et cette modernisation ne faisaient pas l'unanimité. C'est ainsi depuis que le monde est monde.

Malgré tout cela, aujourd'hui en 2009, tous sont unanimes pour dire que notre municipalité possède un paysage merveilleux. Alors permettez-moi de croire que dans quelques années, avec l'ajout de ces éoliennes sur notre territoire, nous aurons un paysage transformé une fois de plus, mais toujours aussi magnifique, qui témoignera de notre époque.

ACCEPTABILITÉ DU PROJET

La population de Sainte-Sophie d'Halifax est majoritairement favorable au projet de parc éolien dans la MRC de L'Érable. C'est certain qu'un projet de cette envergure ne peut être accepté unanimement. À une seule reprise, lors d'une séance d'une assemblée publique du conseil municipal, soit celle d'octobre 2009, une vingtaine de citoyens sont venus exprimer leur inquiétude et d'autres leur mécontentement face à la position du conseil municipal d'être en faveur du projet. Le conseil a répondu aux questions posées et je suis persuadé qu'ils ont obtenu certains éclaircissements lors de la première partie des audiences publiques sur l'environnement.

On retrouve de nombreux organismes qui se sont prononcés publiquement en faveur du projet du parc éolien, notamment la MRC de L'Érable, l'U.P.A. Lotbinière-Mégantic, le Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec, le CLD de l'Érable, la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francis-Érable, les conseils municipaux des municipalités de la MRC de L'Érable, etc.

De plus, le conseil municipal a signé une entente avec le promoteur pour qu'il s'engage à remettre les chemins utilisés pendant la construction dans leur état original. Cette entente enlève beaucoup d'inquiétude auprès de nombreux citoyens et aide à l'acceptabilité générale du projet.

Finalement, il importe de souligner qu'aux dernières élections j'ai été élu par acclamation et ce, malgré la position favorable du conseil envers le projet. Cela démontre clairement que la grande majorité de la population est elle aussi en faveur du projet.

CONCLUSION

Nous sommes conscients que ce projet pourra avoir des impacts sur notre environnement et il est possible que des problématiques surviennent lors de la période de construction. Toutefois, après avoir analysé les avantages et les inconvénients, nous croyons que dans son ensemble le projet est acceptable et important pour notre région. De plus, nous sommes convaincus que ce projet est acceptable sur le plan environnemental puisqu'il respecte les différentes vocations du territoire, soient agricoles, forestières et acéricoles des secteurs où seront implantées les éoliennes, en plus de respecter toutes les normes et réglementations en vigueur relatives à l'implantation de grandes éoliennes. Nous nous engageons à suivre de près toutes les étapes afin de toujours maximiser les retombées pour notre municipalité et ses citoyens.

Ce projet doit se concrétiser puisqu'il produira une énergie verte, renouvelable et durable en plus d'avoir des impacts positifs importants pour le développement économique et social de notre milieu. Il favorisera l'apport de retombées économiques importantes pour la communauté et générera une source de revenus supplémentaires pour plusieurs propriétaires, en plus de créer de nouveaux emplois.

Nous souhaitons finalement, suite à ces audiences, que les commissaires puissent émettre à Madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, des recommandations favorables à l'égard de l'implantation de ce projet de parc éolien dans la MRC de L'Érable en raison de l'importance qu'il revêt pour notre municipalité.

Toutefois, bien que la majorité des élus municipaux soient favorables au projet, ils reconnaissent que tout n'est pas parfait, comme dans bien des projets d'envergure. Ils sont conscients du mécontentement et des revendications d'une vingtaine de citoyens, mais tout compte fait, quand ils pèsent les avantages et inconvénients, ils optent pour aller de l'avant en souhaitant que les réticences au changement s'estompent avec le temps.

ANNEXE 1

Index des parutions du dossier éolien dans le journal « Le PaySage » de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax

Le Paysage, mars 2005 vol. 8 no 2
Le Paysage, mai 2005 vol. 8 no 3
Le Paysage, juin 2005 vol. 8 no 4
Le Paysage, juillet 2005 vol. 8 no 5
Le Paysage, septembre 2005 vol. 8 no 6
Le Paysage, septembre 2005 vol. 8 no 7
Le Paysage, novembre 2005 vol. 8 no 8

Le Paysage, janvier 2006 vol. 9 no 1
Le Paysage, mars 2006 vol. 9 no 2
Le Paysage, nov. 2006 vol. 9 no 3 S
Le Paysage, Juillet 2006 vol. 9 no 4
Le Paysage, septembre vol. 9 no 5
Le Paysage., nov. 2006 vol. 9 no 6

Le Paysage, janvier 2007 vol. 10 no 1
Le PaySage, juin 2007 vol 10 no 3
Le PaySage, juillet 2007 vol. 10 no 4
Le PaySage, sept. 2007 vol. 10 no 5

Le PaySage, mai 2008, vol. 11 no 3
Le PaySage, nov. 2008, vol.11 no6

Le PaySage, juin 2009, vol.12 no3
Le PaySage, août 2009, vol.12 no4
Le PaySage, octobre 2009, vol.12 no5

ANNEXE 2

HISTORIQUE DES RÉSOLUTIONS PORTANT SUR LE DOSSIER ÉOLIEN

<u>DATE</u>	<u>ACTION</u>
01-05-2007	Résolution approuvant le contenu du protocole d'entente entre la MRC de l'Érable, la municipalité de Saint-Ferdinand, la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax, la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, la Fédération de l'UPA Lotbinière-Mégantic, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et GÉILECTRIC et autorisant le maire à signer pour et au nom de la municipalité ledit protocole (no 973-05-07).
01-05-2007	Résolution approuvant le contenu du protocole d'entente entre la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax et GÉILECTRIC concernant les engagements associés au projet éolien et autorisant le maire à signer pour et au nom de la municipalité ledit protocole (no 974-05-07).
01-05-2007	Résolution approuvant le contenu du protocole d'entente entre la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax et GÉILECTRIC et autorisant le maire à signer pour et au nom de la municipalité ledit protocole (no 975-05-07).
01-05-2007	Résolution par laquelle la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax accepte l'engagement du promoteur de participer au financement des organismes sans but lucratif sur le territoire de la MRC de L'Érable pour un montant annuel de à 300 \$ par mégawatt versé dans un fond de visibilité et autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité ledit protocole (no 976-05-07).
07-08-2007	Résolution appuyant l'implantation sur une portion de son territoire du projet éolien de l'Érable, d'une puissance maximale de 100 MW et supportant les activités de développement de ce projet soumis par la compagnie GÉILECTRIC inc. et mentionnant que la municipalité n'ajoutera pas de réglementation municipale additionnelle à la réglementation inscrite au RCI no 270 de la MRC de l'Érable pour l'encadrement du projet éolien de GÉILECTRIC inc. (no 998-08-07).
04-09-2007	Transmission à GÉILECTRIC de l'avis de conformité concernant l'utilisation des emprises publiques pour le passage d'un réseau collecteur d'énergie électrique dans le cadre du projet éolien (no 1008-09-07).
04-10-2008	Résolution par laquelle la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax autorise le maire à signer toute documentation nécessaire au transfert des ententes détenues par <i>Geilectric</i> , envers <i>Les Éoliennes de L'Érable</i> , tel que convenu dans ces ententes, suite à la vente par <i>Geilectric</i> à <i>Les Éoliennes de L'Érable</i> du projet ÉOLIEN de L'Érable dans la MRC de L'Érable (no 974-05-07).

07-07-2009

Résolution autorisant le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de service afin d'établir des modalités relatives à la prestation de services rendus par les municipalités et la MRC de L'Érable à l'entreprise Les Éoliennes de l'Érable Inc. (no 1214-07-09).

